

Eléments pratiques pour le transfert de la Consultation Enfant-Environnement à plusieurs Centres Hospitaliers Régionaux et Universitaires en Paca

1. Objectifs opérationnels et cahier des charges

1.1 Objectifs

1.1.1 Objectif général

L'objectif de ce projet de création d'une Consultation Enfant-Environnement s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé en articulation avec les dispositifs existants. Il vise à promouvoir l'accès et la continuité des soins des familles et leurs enfants vivant dans des conditions de fragilité sociale ou exposés à des risques environnementaux.

Il s'agira, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs, de pratiquer une évaluation médico-socio-environnementale et de mettre en place les actions nécessaires aux soins immédiats, à une gestion des risques environnementaux afin d'assurer un retour à une continuité des soins dans les structures de santé de proximité et à un contrôle ou une suppression des risques identifiés.

1.1.2 Objectifs spécifiques

Cet objectif se décline en deux objectifs spécifiques :

1. Améliorer l'accès aux soins,
2. Avoir une action en santé environnementale

1.1.3 Objectifs opérationnels : Plan d'action

Le plan d'action repose sur la mise en œuvre opérationnelle des objectifs spécifiques précités, et se décline en huit fiches actions :

1. Améliorer l'accès aux soins

- **Fiche Action n°1** : Favoriser l'accessibilité aux soins
- **Fiche Action n°2** : Dispenser des soins
- **Fiche Action n°3** : Favoriser le retour au droit commun

2. Développer l'action en santé environnementale

- **Fiche Action n°4** : Proposer un dépistage et des soins pour les pathologies environnementales.
- **Fiche Action n°5** : Mener et promouvoir une activité de référence locale en santé environnementale

Fiche Action n°1 : Favoriser l'accès aux soins

Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none">1. Mettre en place un dispositif de repérage de la fragilité sociale des patients pour l'orientation vers la Consultation Enfant-Environnement2. Mettre en place un chemin-patient compréhensible et repérable par les familles à l'intérieur de l'hôpital3. Préserver les patients des ruptures de soins et autres handicaps sociaux liée à la facturation des soins4. Permettre un soin dans des conditions de bienveillance et bienveillance
Description de l'action	<p>Un partenariat sera organisé avec les services hospitaliers et les partenaires externes pour le repérage des enfants et familles présentant une fragilité sociale qui leur limite l'accès aux soins ou expose à des pathologies environnementales. La définition des critères de recours utilisera un questionnaire clinique simple.</p> <p>Un circuit-patient intra-hospitalier sera formalisé avec les membres du réseau de prise en charge de la précarité. La répartition de l'offre de soins sera coordonnée avec les autres services de l'hôpital et les partenaires externes. Les familles seront accompagnées lorsque nécessaire dans les démarches pour préserver leur inscription dans un parcours de soins.</p> <p>Un diagnostic social évaluera l'éligibilité à une sécurité sociale. Le projet de soins sera organisé en fonction de l'urgence de la prise en charge, des possibilités d'ouverture et de rétroactivité des droits en préservant l'intérêt de l'enfant et hors de toute prise de risque. La possibilité d'une valorisation de l'activité sans facturation au patient sera étudiée. Chaque patient sera informé des restants à charge prévisibles en fonction de sa situation et de la réglementation.</p> <p>Une traduction effective sera assurée : par des proches lorsque admissible, des traducteurs de l'hôpital ou un service téléphonique dans tout acte de soin ou démarche administrative.</p>

Fiche Action n°2 : Dispenser des soins

Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer une évaluation médico-socio-environnementale et initier ou poursuivre une prise en soins diagnostique, curative ou préventive. 2. Repérer et rendre accessible les lieux de consultation par une signalétique appropriée. 3. Mettre en place un accès à la dispensation effective de médicaments par les pharmacies hospitalières lorsqu'une dispensation en officine privée est impossible. 4. Permettre un soin dans des conditions de bienveillance et bienveillance.
Description de l'action	<p>Les locaux d'accueil et de prise en charge des patients au titre de la consultation enfant-environnement seront balisés et étudiés pour faciliter le chemin-patient en particulier à partir du service d'accueil des urgences et en lien avec le service social hospitalier ou la PASS.</p> <p>Lors de la consultation enfant-environnement, la prise en charge intégrera : la mise à jour de l'assurance maladie, de la couverture vaccinale, la croissance et le statut nutritionnel, les pathologies environnementales (dont le saturnisme...), les dépistages universels (neurosensoriels, psychomoteurs), l'opportunité d'un dépistage de la tuberculose, la nécessité de soins dentaires, l'autonomisation de la famille pour le suivi.</p> <p>Les protocoles de prise en charge seront uniformisés au niveau régional entre toutes les consultations enfant-environnement afin de les optimiser, coordonner et de réduire le surmenage des intervenants pivots. Un logiciel sera partagé au niveau régional pour la gestion des patients et le recueil d'activité.</p> <p>Une convention avec la PMI sera sollicitée pour favoriser l'orientation des patients, une fourniture de matériels de dépistages neurosensoriels et de vaccins. La formalisation des procédures de liaison (fiche de circulation, fiche de liaison...) sera réorganisé en prenant en compte l'ensemble des parcours nécessaires.</p> <p>Le circuit des supports de dispensation gratuite des soins (type « fiches de circulation PASS ») sera organisé afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de sensibiliser les soignants aux conditions d'application des prescriptions par les patients.</p> <p>Les conditions de dispensation des médicaments aux patients sans droit effectif feront l'objet d'une étude spécifique (opportunité de pharmacie de service ou dispensation en rétrocession hospitalière).</p>

Fiche action n°3 : Favoriser le retour au droit commun

Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none">1. Organiser le suivi dans un parcours de soins de proximité pour chaque patient.2. Entretenir et développer les partenariats avec les antennes PMI hospitalières et les PMI sectorisées.3. Systématiser l'utilisation de la fiche de liaison avec les PMI par le biais de l'antenne PMI hospitalière4. Mettre en place une fiche de liaison à destination des médecins de ville.5. Accompagner physiquement les patients le nécessitant vers les structures de proximité
Description de l'action	<p>La consultation enfant environnement reçoit des enfants dans le cadre de la reprise du suivi pédiatrique universel et d'une remise à jour des vaccinations. L'ouverture des droits sera effectuée par les assistantes sociales du service social hospitalier ou de la PASS.</p> <p>Le ré-adressage des patients vers les médecins de ville et de PMI sera envisagé dans des conditions satisfaisantes d'autonomisation des patients :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ L'adhésion au parcours de soins proposés sera évaluée afin de permettre un retour au droit commun dès que possible (en tenant compte de l'aboutissement de l'ouverture de droits, de la prise en charge des problématiques de santé mises en évidence et de l'autonomisation de la famille).➤ L'accompagnement du retour du patient vers la PMI de secteur ou vers un médecin traitant devra être accompagné d'une fiche de liaison reprenant les éléments notables de la prise en charge médicale et des conditions de vie.➤ Pour les patients se heurtant à des difficultés d'accès au droit commun, un accompagnement physique initiatique pourra être proposé afin de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à leur autonomie.

Fiche Action n°4 : Proposer un dépistage et des soins pour les pathologies environnementales.

<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dépister des pathologies en lien avec une exposition environnementale 2. Organiser des prises en charge adaptées aux conditions de vie en s'assurant de l'adhésion des familles 3. Effectuer une primo évaluation qualitative des expositions environnementales sur les lieux de vie. 4. Suivre les enfants atteints de pathologies liées aux conditions de vie orientés par les services hospitaliers, structures de soins de proximité (PMI, médecins traitants) et partenaires extérieurs. 5. Accompagner l'application des mesures d'éviction des polluants par des visites à domicile
<p>Description de l'action</p>	<p>La mission de dépistage ciblé et de soins en santé environnementale s'appuie sur la suspicion d'un risque par les médecins et soignants partenaires intra- et extra-hospitaliers. Elle se décline en deux activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les visites à domicile par l'infirmière évalue les conditions de vie, les problématiques sociales et propose des mesures de gestion des risques environnementaux. Cette activité de visite à domicile vient en soutien à l'action de la DT-Santé environnement de l'ARS Paca pour l'initiation d'enquêtes environnementales dans le cadre de la lutte contre le saturnisme infantile. ➤ La consultation hospitalière effectue une évaluation médicale des risques environnementaux (en particulier liés aux conditions de vie défavorable) et propose un suivi des enfants présentant une pathologie environnementale avérée jusqu'à son contrôle ou celui de l'exposition mise en évidence. <p>Le travail de réseau permet de solliciter l'intervention de différents partenaires afin d'améliorer la prise en charge proposée au patient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'implication de la PMI et des médecins de secteur en tant que soutien permet de collaborer pour le dépistage et le suivi des patients. ➤ L'orientation des patients vers les différents acteurs du logement, sociaux et institutionnels doit permettre une éviction des risques.

**Fiche Action n°5 : Mener et promouvoir une activité de référence locale en santé
environnementale pédiatrique**

<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Informer les structures de santé de proximité en matière de prise en charge médicale des pathologies environnementales 2. Effectuer des visites à domiciles conjointes avec les partenaires pour initier à l'évaluation des conditions de vie 3. Répondre aux demandes d'interventions de sensibilisation des professionnels, de visites conjointes, de soutien technique à la mise en place d'actions en santé environnementale. 4. Participer aux réseaux de dépistage et prise en charge des pathologies environnementales (ARS, PMI, CUCS-ASV, CoDES, associations socio-sanitaires...).
<p>Description de l'action</p>	<p>Dans le cadre du dispositif de lutte contre le saturnisme (maladie à déclaration obligatoire pour les enfants), la mission de référence locale est confiée à la consultation enfant-environnement par l'ARS. La consultation doit être identifiée par les professionnels socio-sanitaires intra- et extra-hospitaliers. Des actions itératives de sensibilisation auprès des professionnels de terrain (PMI, médecins de ville, associations...) permettant d'accroître et de maintenir leur implication et identifier des solutions aux problématiques soulevées.</p> <p>L'activité de visites à domicile et d'échange avec les partenaires opérationnels permet le développement d'une expertise, en particulier dans le domaine des répercussions sanitaires du mal logement. Cette expertise et les données récoltées permettent de communiquer et d'accompagner les actions de sensibilisation, de recommandations pratiques adaptées à chaque territoire d'action, activité à risque, situation individuelle.</p> <p>La consultation doit participer à des réunions de mise en place et de suivi d'actions, ponctuelles ou à long terme, dans les champs du mal logement et des pathologies environnementales.</p>

2. Elements types d'aide à l'établissement d'un plan de financement

<u>Postes de dépenses</u>	<u>Hypothèse 1</u>		<u>Hypothèse 2</u>	
	<u>Volume d'activité</u>	<u>Cout annuel</u>	<u>Volume d'activité</u>	<u>Cout annuel</u>
Nb consultations /an	200		300	
Temps médical (Praticien Hosp)	0.1 ETP	-10 614 €	0.2 ETP	-21 288 €
Temps paramédical (IDE)	1.0 ETP	-46 370 €	1.0 ETP	-46 370 €
Frais de déplacement (véhicule)	0.5 ETP	-4 500 €	1.0 ETP	-9 000 €
Assistante Socio-Educative	0.1 ETP	-4 334 €	0.2 ETP	-8 668 €
Matériel		-500 €		-1 000 €
Traduction (ISM 30 € / Unités de 15 min)	50 U	-1 500 €	100 U	-3 000 €
Formation (DU Conseil Habitat Santé)	1 par an	-1 400 €	1 par an	-1 400 €
Frais administratif	(+ 25 %)	-16 221 €	(+ 25 %)	-22 682 €
Cout annuel global		-81 105 €		-113 407 €
Facturation des consultations médicales	200 CS (T2A)	+ 5 200 €	300 CS (T2A)	+ 7 800 €
Facturation des actes infirmiers	200 AMI (T2A)	+ 630 €	300 AMI (T2A)	+ 945 €
Nécessité de subvention		+ 75 275 €		+ 104 602 €
Financement annuel global		+ 81 105 €		+ 113 407 €

3. Profil de poste de l'infirmière DE (ou puéricultrice DE)

Missions générales afférentes au poste :

Les missions de l'infirmière au sein de la consultation enfant environnement le conduisent à développer ses compétences en matière d'habitat et d'accès aux soins afin d'identifier des risques sanitaires liés au mode de vie, d'accompagner les familles dans les démarches de dépistage ainsi que de proposer des stratégies de limitation des risques adaptées à chaque contexte. Une grande partie des actions se déroulent hors des murs de l'hôpital, au domicile et sur le lieu de vie des patients. Ces missions le conduisent à accompagner des familles dans la connaissance et l'appropriation de l'offre de soins locale aussi bien au sein de l'institution hospitalière qu'auprès des acteurs sociaux et sanitaires de suivi de proximité.

Les missions de l'infirmière comprennent (liste non exhaustive) :

- intervenir auprès des partenaires (intra et extra hospitaliers) pour une orientation appropriée des enfants vers la consultation,
- participer à la consultation médicale hospitalière,
- effectuer des visites à domicile (initiales, de suivi et de gestion des risques),
- conduire des accompagnements socio-sanitaires et participer à une activité de médiation sanitaire sur les problématiques environnementales,
- avoir une activité de secrétariat spécialisé dans les procédures afférentes,
- coordonner le suivi des familles,
- participer à l'animation d'un réseau sur la santé environnementale pédiatrique et l'accès aux soins des enfants avec des partenaires multiples (social, habitat, éducation, associations).

Le travail de l'infirmière est conduit sous la responsabilité hiérarchique du cadre de santé de la consultation enfant-environnement, sur direction opérationnelle des médecins de la PASS mère-enfant et en articulation avec les autres intervenants de la PASS. Ce travail se fait en partenariat avec un réseau institutionnel et associatif (services hospitaliers, Conseil Général, Agence Régionale de Santé, associations d'accompagnement dans l'accès aux droits et aux soins, dans les démarches de relogement, associations d'éducatrices à la santé...).

L'infirmière est référent d'un territoire et est affecté à un site hospitalier. L'étroite collaboration entre les intervenants de la PASS la conduit à intervenir afin de garantir une continuité dans la prise en charge et d'optimiser le parcours de soin du patient. L'infirmière participe au recueil continu de l'activité et à l'écriture du rapport d'activité annuel.

L'infirmière participe à des recherches médicales, en sciences de la santé et sciences humaines, dans toutes les étapes de leur conduite (écriture du protocole, conduite de l'étude, analyse des résultats et écriture du rapport final). Une démarche de développement de ses connaissances et de réflexion est nécessaire en santé environnementale, sur le système de santé, l'interculturalité, l'autonomisation des patients.

Compétences requises

Autonomie, communication, mobilité, expertise sociale et environnementales (peuvent être dispensées à la prise de fonction)

Critères d'affectation

Analyse/manière de servir/entretien/adéquation au profil de poste/ancienneté dans le grade /travail en réseau / mobilité.

Type de poste

Poste temps plein de jour, à repos fixe, 7h par jour (horaires variables), 35 heures hebdomadaires, pas de RTT.